

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 14-000181 / 50136944
Vetrotech Saint-Gobain (International) AG Succursale Romont, 1680 Romont FR
Secteur production: fabrication de verre anti-feu, découpe, finition et emballage
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
60 H, 15 F
01.01.2014–31.12.2014 (Modification)
- 14-000180 / 53093567
Sedirep S.A., 1227 Carouge GE
Nettoyage et dégraissage industriel des installations de ventilation
(restaurant, hôtel, industrie). Travaux sur tout le territoire Suisse.
Horaire indispensable pour des raisons techniques
8 H
01.01.2014–31.12.2016 (Renouvellement)
- 14-000185 / 63519345
Serti-Concept S.A., 1227 Les Acacias
Production secteur: usinage
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
17 H
01.01.2014–31.12.2016 (Renouvellement)
- 14-000194 / 67697676
CEBO. Injections S.A., 1337 Vallorbe
Production: secteur injection plastique
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
5 H, 3 F
01.01.2014–31.12.2016 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 14-000154 / 83586541
ETA S.A. Manufacture Horlogère Suisse, 2926 Boncourt
Production Secteur C: «Usinage C10»
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
8 H
01.01.2014–31.12.2016 (Nouveau permis)
- 14-000179 / 52081371
Ateliers Busch S.A., 2906 Chevenez
Secteurs de production: usinage, montage, logistique, test et essai
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
100 H
01.01.2014–31.12.2016 (Renouvellement)

- 14-000211 / 74897813
 Busch Clean Air S.A., 2900 Porrentruy
 Secteur de production: usinage et assemblage
 Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
 11 H
 01.03.2014–28.02.2015 (Nouveau permis)

- 13-001165 / 69219226
 AMAG Automobiles et Moteurs Sàrl Lausanne Centre Romand
 de Distribution, 1023 Crissier
 Centre régional logistique à Crissier: manutention/préparation des pièces
 détachées pour les chauffeurs (livraison dès 05:00)
 Horaire indispensable pour des raisons techniques
 2 H
 01.05.2013–30.04.2016 (Nouveau permis)

- 13-001515 / 84879081
 Lineafresca Logistic AG, 1123 Aclens
 Chauffeurs < 3.5 t: Livraisons de produits alimentaires frais
 dans toute la Suisse romande
 Besoin particulier de consommation
 5 H
 01.01.2013–31.12.2015 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 14-000184 / 63374577
 Petrostock S.A., 1214 Vernier
 Surveillance de la réception de produits pétroliers par pipeline – Méditerranée –
 Rhône SPMR/Sappro
 Horaire indispensable pour des raisons techniques
 9 H
 01.01.2014–31.12.2016 (Renouvellement)

- 13-000515 / 60611496
 Cremo S.A. Au Petit-Cremier, 1752 Villars-sur-Glâne
 Laiterie (réception du lait, concentrateur) et secteur poudre
 Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
 26 H
 01.04.2013–31.03.2016 (Renouvellement)

**Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)
 (art. 14 et 15 OLT 1)**

- 14-000156 / 83586541
 ETA SA Manufacture Horlogère Suisse, 2926 Boncourt
 Secteur GLOBAL: «Maintenance – Infrastructure générales»: intervention lors de
 problèmes techniques sur les installations de production et les infrastructures du site
 Horaire indispensable pour des raisons techniques
 1 H
 01.01.2014–31.12.2016 (Nouveau permis)

- 14-000192 / 64778729
Viessmann (Suisse) S.A., 1373 Chavornay
Technicien de service: Intervention lors d'un problème technique
sur les installations de chauffage des clients en Suisse romande
Horaire indispensable pour des raisons techniques
2 H
01.01.2014–31.12.2016 (Renouvellement)
- 14-000153 / 73064855
Nestlé Nespresso S.A. Centre de Production, 1580 Avenches
Département électricité – automation: intervention lors de problèmes techniques
sur les installations de production et les infrastructures liées
Horaire indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.01.2014–30.06.2014 (Renouvellement)

Permis de service de piquet (travail du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 14-000167 / 66177195
Ferring International Center S.A., 1162 St-Prex
Département informatique – unité Business Applications: interventions lors de
problèmes techniques sur les équipements et applications IT du groupe Ferring
Horaire indispensable pour des raisons techniques
5 H
03.01.2014–02.01.2017 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche et durant les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 14-000187 / 65731989
Baccinex S.A., 2822 Courroux
Laboratoire: contrôle biologique de la production des médicaments
Horaire indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.01.2014–31.12.2016 (Renouvellement)
- 14-000226 / 51951439
Kyburz et Cie S.A., 2074 Marin-Epagnier
Production verres plastiques, minéraux et saphirs: contrôles des lignes
automatiques de fabrication
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
2 H
01.02.2014–31.01.2017 (Renouvellement)
- 14-000155 / 83586541
ETA S.A. Manufacture Horlogère Suisse, 2926 Boncourt
Production Secteur D «Production Fournitures»: Décolletage, Taillage,
Assemblage, Traitement de surface
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
4 H
01.01.2014–31.12.2016 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

– 14-000203 / 51913590

Nestlé Suisse S.A. Fabrique d’Orbe, 1350 Orbe

production de café soluble, services généraux (maintenance technique).

Horaire d’exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
85 H

01.01.2014–31.12.2016 (Renouvellement)

– 13-002664 / 79668783

Consortium Cv2-ledi, Entreprise de construction, 1964 Conthey

Travaux de construction souterraine: création deuxième caverne, réservoir d’eau
et extension de la central FMHL, Lausanne.

Horaire indispensable pour des raisons techniques

32 H

02.12.2013–31.12.2015 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d’Etat à l’économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (tél. 031 322 29 48).

25 mars 2014

Secrétariat d’Etat à l’économie:

Direction du travail